



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, QUE :

lors de la séance ordinaire du 3 juin 2010, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté, par la résolution numéro 10-06-172, le projet de règlement numéro 32-10-7 modifiant son Schéma d'Aménagement.

Le projet de règlement numéro 32-10-7 a des effets dans chacune des municipalités de la MRC. Il a pour objet de permettre les activités récréatives extensives partout en affectation agricole.

Pour plus de détails sur son contenu, une copie du projet de règlement numéro 32-10-7 est disponible, pour consultation, au bureau de votre municipalité locale ainsi qu'au siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, sis au 255 boulevard Laurier, bureau 100, à McMasterville. Une version électronique téléchargeable du projet de règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : www.mrcvr.ca sous l'onglet information publique.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-10-7

Une assemblée publique, portant sur le contenu du projet de règlement numéro 32-10-7, se tiendra le 31 août, à 18 heures, à la salle 3, au siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, sis au 255, boulevard Laurier, à McMasterville.

DONNÉ À MCMASTERVILLE, ce douzième (12^e) jour du mois d'août de l'an deux mille dix (2010).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier